

Nombre de membres :  
- du conseil municipal : 23  
- en exercice : 23  
- présents : 15  
- pouvoirs : 4  
- absents : 4  
- prenant part à la délibération : 19

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

**Date de la convocation :** 20 novembre 2023 - **Date de l'affichage :** 28 novembre 2023

### Membres Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

**Membres ayant donné procuration :** APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs. GASIGLIA Éric à MARTIN Jean-Maurice, LUNARDI Karine à ASTROLOGI TENESSY, PIEYRE Laurence à VERGNET Anne.

### Membres absents :

DEVOT Sylvie, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, URSCH Jacky

**Mme Brigitte COULET est élue secrétaire de séance.**

### Délibération n°2023\_41 – Compte-rendu des décisions prises depuis la séance du conseil municipale en date du 16 octobre 2023

**Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises, depuis la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2023, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet	Fournisseurs ou bénéficiaires
2023_18	19/10/2023	Déclaration sans suite de la consultation pour la mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la conception-réalisation de l'espace culturel sportif dit « du théâtre des Arènes »	Territoire 34

**Le conseil municipal prend acte**

M. le Maire  
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

